

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 20 Octobre 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 77

Pouvoirs : 13

Membres votants : 90

Date de la convocation : 14/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vendredi quatorze octobre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Michel AUGER, Christian BAISSE, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Sabrina BECHET, Valéry BEURIOT, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Béatrice HUCHER (Suppléante de Bernard AUBRY), Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Marie-Françoise LECLERC, Lucette LECLERCQ, Gérard LEMERCIER, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Colette RODRIGUE, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Gérard FAUCHE, Sonia GUEDON, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Didier LECOQ, Sébastien LERAT, Céline MACHADO, Brigitte PANNIER, Françoise ROCFORT, Ulrich SCHLUMBERGER, Denis SZALKOWSKI, Françoise TURMEL, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA.

Pouvoirs : Marie-Line BACHELOT donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX, Manuel CHOLEZ donne procuration à Valéry BEURIOT, Delphine DELACROIX-MALVASIO donne procuration à Yannick LUCAS, Sara FERAUD donne procuration à Frédérique PARIS, Françoise LEDUC donne procuration à André ANTHIERENS, Gérard LELOUP donne procuration à Jean-Claude ROUSSELIN, Janine LEROUVILLOIS donne procuration à Pascal DIDTSCH, Philippe MATHIERE donne procuration à Jocelyne HEURTAUX, Mickaël PEREIRA donne procuration à Sabrina BECHET, Bruno PRIVE donne procuration à Georges MEZIERE, Sébastien ROEHM donne procuration à Marie-Lyne VAGNER, Josiane VARAISE donne procuration à Frédéric DELAMARE, Jean-Baptiste VOISIN donne procuration à Frédéric SCRIBOT.

Délibération n° 172/2022 : Décision modificative n°2 – Budget Principal M 14.

L'ensemble des dépenses et recettes relatives à l'activité du service doit figurer sur un document unique.

Cependant le budget primitif peut être modifié au cours de l'exercice par décisions budgétaires. Le budget primitif étant un document prévisionnel, il peut être nécessaire d'ajuster en cours d'année ces prévisions. Ces corrections s'effectuent dans le cadre de décisions modificatives tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget.

Nous constatons une hausse importante des fluides et carburant depuis le début d'année estimée à + 240 000 €, l'attribution d'une enveloppe complémentaire de 50 000 € accordée au budget voirie suite à l'augmentation des fournitures, le besoin d'une subvention complémentaire pour équilibrer le budget Régie Transport de 24 200 €, impacté également par la hausse des prix.

D'autre part une baisse de recettes pour la fraction de TVA de 188 707 € nous a été notifiée.

Nous pouvons ajouter en recette de fonctionnement 12 561 € suite à la répartition du FPIC.

Soit un besoin complémentaire de 493 346 €.

D'autre part, une somme de 15 000 € du budget informatique doit être basculée de l'investissement (C/2183) en fonctionnement C/60632)

Ces divers facteurs nécessitent d'avoir recours à la totalité du chapitre 022 Dépenses imprévues de 300 000 € et également de baisser l'autofinancement de l'investissement de 205 346 €.

Ainsi une ligne budgétaire en investissement partiellement utilisée est diminuée (Article 2111 Achats de terrain – 190 346 €).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-8 et suivants ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **ADOpte la Décision modificative N°2 du budget principal présentée comme suit :**

BUDGET 29900 - IBTN - DECISION MODIFICATIVE N°2									
D/R/I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Service	HT	Mvt	Libellé	Montant
D F	FINAN	020	022	022		N	R	DÉPENSES IMPRÉVUES (FONCTIONNEMENT)	-300 000,00
D F	FINAN	01	023	023		N	O	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-205 346,00
D F	PATRI	020	60612	011	BAT	N	R	Énergie - Électricité	150 000,00
D F	PATRI	020	60621	011	BAT	N	R	Combustibles	50 000,00
D F	PATRI	020	60622	011	ATE	N	R	CARBURANTS	40 000,00
D F	SINFO	020	60632	011		N	R	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	15 000,00
D F	VOIRI	822	60633	011		N	R	FOURNITURES DE VOIRIE	50 000,00
D F	TRANS	252	657364	65		N	R	SPIC	24 200,00
D F	GEMAPI	831	7391178	014		N	R	AUTRES RESTITUTIONS SUR DÉGRÈVEMENTS SUR CONTRIBUT	6 000,00
D F	FINAN	020	739221	014		N	R	FNGIR	-6 000,00
								Total Dépenses de Fonctionnement	-176 146,00
D I	SINFO	020	2183	21		N	R	MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	-15 000,00
D I	NAUTI		2111	21		N	R	terrains nus	-190 346,00
								Total Dépenses d'Investissement	-205 346,00
R F	FINAN	020	73223	73		N	R	FONDS DE PÉRÉQUATION RESSOURCES COMMUNALES ET INT	12 561,00
R F	FINAN	020	7382	73		N	R	FRACTION DE TVA	-188 707,00
								Total Recettes de Fonctionnement	-176 146,00
R I	FINAN	01	021	021		N	O	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-205 346,00
								Total de Recettes d'Investissement	-205 346,00

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
77	13	90	1	89	0	89

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20221020-172_2022-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022

Affichage : 28/10/2022